



Communiqué de presse collectif
Paris, le 11 avril 2024

Le « collectif des associations pour le Service Civique Écologique » se réjouit du lancement du Service Civique Ecologique et rappelle ses recommandations

Le Premier ministre l'annonçait dans son discours de politique générale mardi 30 janvier, il souhaite déployer un Service Civique Écologique « qui mobilisera d'ici la fin du quinquennat 50 000 jeunes prêts à s'engager concrètement pour le climat et la biodiversité ». Les principales structures associatives déjà engagées dans l'accueil de jeunes volontaires dans le domaine de l'environnement, et regroupées depuis près d'un an au sein d'un collectif, se réjouissent du lancement effectif du dispositif qui a eu lieu le 8 avril 2024, et du vote massif des sénateurs le 10 avril pour la proposition de loi renforçant le Service Civique écologique. Le collectif souhaite rappeler certaines de ses recommandations pour atteindre ses objectifs.

Les recommandations du collectif des associations pour un Service Civique Écologique

Quinze associations nationales de défense de l'environnement et d'éducation populaire se sont rassemblées il y a près d'un an pour créer le « collectif pour un Service Civique Ecologique », et appeler au déploiement ambitieux, et bénéfique pour tous, du service civique de la transition écologique. Car le dispositif a déjà fait la preuve de sa capacité à mobiliser concrètement les jeunes en faveur de la transition : soutien aux associations de préservation de la biodiversité, organisation de chantiers nature, formation du grand public aux éco-gestes du quotidien, lutte contre les inégalités environnementales, accompagnement des plus précaires dans la transition énergétique ... **L'enjeu aujourd'hui est d'une part de démultiplier** l'offre de missions dans le domaine, et d'autre part de les rendre accessibles à tous les jeunes, et renforcer enfin, l'accompagnement des jeunes pendant leur service, afin qu'ils deviennent des **acteurs durables** de la transition écologique dans les territoires.

De premières annonces qui vont dans le bon sens

Le 8 avril 2024 se tenait au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, le lancement officiel du Service Civique Ecologique par le Ministre Christophe Béchu et la Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles Sarah El Haïry, en présence de nombreuses associations, de jeunes, et d'entreprises d'ores et déjà engagées sur le sujet.

De premières annonces ont été faites, qui posent de premiers jalons importants :

- Le soutien de l'ADEME, au déploiement de 1000 jeunes « ambassadeurs », mobilisés sur des missions d'éducation à l'environnement et des actions phares du service civique écologique, sur une année expérimentale. Ces jeunes seront portés et encadrés par l'association pionnière du Service Civique Unis-Cité, en partenariat avec les grandes associations membres du collectif et acteurs des territoires.
- Le soutien aux associations nationales et fédérations d'associations de défense de l'environnement, pour qu'elles structurent et renforcent l'organisation de la mobilisation des jeunes en leur sein.
- La mobilisation des entreprises via un partenariat avec le MEDEF : ces dernières seront notamment mobilisées pour soutenir la mobilisation des jeunes, valoriser les compétences acquises, et faire découvrir les métiers de la transition écologique.
- Le lancement, en juin, d'une campagne de communication ad hoc pour inviter les jeunes à s'engager.

Le collectif, comme l'ensemble du mouvement associatif, attend toutefois que l'Etat confirme sa volonté de **consolider largement le budget alloué** au Service Civique « en général », ce dernier ayant également été

frappé par les coupes budgétaires récentes : car le Service Civique Ecologique ne pourra se faire, par exemple, au détriment du service civique solidarité seniors... Sarah El Haïry s'est voulue rassurante sur ce point, déclarant que « *le lancement du Service Civique Écologique n'impactera nullement la durée moyenne des missions de service civique, ni notre volonté de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'y engager* ».

Les associations rappellent par ailleurs que **les acteurs de terrain, devront être accompagnés** pour définir correctement les missions confiées aux jeunes et assurer le tutorat nécessaire, **que les jeunes mobilisés devront être formés aux enjeux de la transition écologique** par des structures expertes, et qu'**un soutien particulier devra être prévu pour les jeunes en mission dans des territoires ruraux (transport, logement)**. Le Service Civique devra, en tout état de cause, être davantage promu auprès des jeunes et dans les parcours professionnels comme d'enseignement. C'est l'un des objectifs de la proposition de loi visant à renforcer le Service Civique qui a été étudiée au Sénat le mercredi 10 avril, et qui a été adoptée par 307 voix pour et 16 contre.

Pour réussir le défi du Service civique écologique, **les associations** avaient formulé en amont du 8 avril un certain nombre de **recommandations, parmi lesquelles** :

- mobiliser des jeunes en masse dans les territoires, sur quelques missions à impact, notamment en matière de sensibilisation de la population (des opérateurs comme Unis-Cité pouvant être mobilisés en ce sens) ;
- déployer dans les territoires des « pôles d'appui au développement du Service Civique Écologique » pour accompagner les associations et les collectivités territoriales, aujourd'hui absentes du dispositif, dans l'accueil de jeunes ;
- soutenir les têtes de réseau associatives dans le déploiement du Service Civique Écologique au sein de leurs réseaux ;
- proposer à tous les jeunes engagés, une formation de qualité, type « PSC1 écologique », qui leur donnera, en complément de l'éducation à l'environnement qu'ils reçoivent tout au long de leur parcours scolaire, un socle de connaissance et d'outils pour continuer à s'engager pour la planète dans le cadre et au-delà de leur Service Civique, et leur ouvrira les portes des métiers de la transition écologique.

« Le Service civique écologique est une formidable opportunité pour nos structures associatives, tant dans notre rôle de sensibilisation et d'accompagnement de la jeunesse, qu'en soutien à nos actions de terrain. Pour atteindre ces objectifs, il nous faut collectivement mieux faire connaître le dispositif, et renforcer la communication auprès des jeunes. Nous attendons également un soutien renforcé de l'Etat auprès des associations qui se mobilisent, et également auprès des jeunes volontaires, afin de rendre le service civique réellement accessible à tous», Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO.



Banlieues Climat
BLOOM
Fédération des parcs naturels régionaux
France Nature Environnement (FNE)
Le FRENE
La Fresque du Climat
Génération futures
Ligue de l'Enseignement
IFAC
Les Petits Débrouillards
LPO
Union nationale des CPIE
Scouts et Guides De France
Unis-Cité

Contact presse : Danya Boukry – +33 6 98 25 04 80 – dboukry@uniscite.fr

[Geneviève De Lacour](mailto:genevieve.delacour@lpo.fr) - +33 6 34 12 50 69 – genevieve.delacour@lpo.fr

Contact institutionnel : Valérie Gendreau – vgendreau@uniscite.fr

À propos du Service Civique : inspiré de l'expérience précurseur d'Unis-Cité et cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le Service Civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 pour les jeunes en situation de handicap), de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (environ 620€), bénéficient d'une couverture sociale (santé/retraite), d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.fr